

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 02/12 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice: 29

Présents : 25

Votants: 29

Procurations:

04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille douze, le dix janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION: 4 JANVIER 2012

<u>PRÉSENTS</u>: Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, , SANCHEZ, BENHADJ, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, LLOUBERES, MARQUIER, PLATEAU, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, , TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

Mme GUZOU	à	Mme MAUREL
Mme BELLION-ETIENNE	à	M. BENHADJ
M. SALAÜN	à	M. BEUILLE
M. ZAMBONI	à	M. DURAND

Secrétaire : Madame Danièle AUDIGUIER a été élue Secrétaire de Séance à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - modification de la durée hebdomadaire de travail

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en accord avec les agents concernés et pour le bon déroulement des services municipaux, il convient d'effectuer quelques modifications de l'horaire hebdomadaire de travail de deux agents de la façon suivante :

Nbre	POSTE	HORAIRE ACTUEL	NOUVEL HORAIRE
1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	35 h 00	30 h 00
1	Assistant Socio- Educatif	27 h 30	35 h 00

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 9 janvier 2012.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

De créer un poste d'Agent de Maîtrise saisonnier dans les conditions décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 10 janvier 2012

P/Le Maire absent,

Le Maire Adjoint, Francis SANCHEZ

.